

Le 21 novembre 2017

Monsieur Robert Oliphant
Député
131, rue Queen
Pièce 6-36
Ottawa, ON K1A 0A6

Monsieur,

Je vous écris aujourd'hui pour présenter les observations du gouvernement du Nouveau-Brunswick au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes, afin de contribuer à votre analyse des politiques et lignes directrices du gouvernement fédéral à l'égard de l'inadmissibilité médicale des immigrants au Canada. Je souhaite, au nom de mon gouvernement, remercier le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration pour l'occasion qui nous est offerte de contribuer à cet important dossier.

Comme vous le savez, les modifications envisagées aux règlements et aux lignes directrices s'appliquant au fardeau excessif comportent plusieurs volets. Elles doivent tenir compte à la fois des effets potentiels sur les coûts sociaux et les dépenses de santé et des répercussions possibles sur le recrutement d'immigrants économiques au Nouveau-Brunswick. En d'autres mots, le Nouveau-Brunswick doit concilier les besoins de son marché du travail et les besoins en services sociaux de ses résidents.

Selon les données de 2014 du ministère fédéral de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté concernant les demandes de résidence permanente ou temporaire évaluées en regard du fardeau excessif pour les services sociaux et les services de santé, le Nouveau-Brunswick a reçu moins de cinq dossiers constituant un fardeau excessif. Ces cas auraient entraîné des coûts de 297 000 \$ s'ils avaient été admissibles au Canada. Ce nombre est faible par comparaison avec les autres provinces et territoires. Cependant, l'apport de modifications à la politique relative au fardeau excessif pourrait entraîner une demande accrue de services sociaux et de services de



Monsieur Robert Oliphant
Le 21 novembre 2017
Page 2 de 2

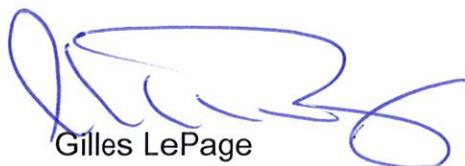
santé de la part de personnes qui sont actuellement inadmissibles au Canada. Bien qu'il soit difficile de déterminer le nombre de cas qui s'imposerait à la province si la politique sur le fardeau excessif était complètement éliminée, il est important de tenir compte du fait que des changements à cette politique pourraient donner lieu à une augmentation des demandes de résidence permanente au Nouveau-Brunswick de la part de ressortissants étrangers ayant de grands besoins sociaux et médicaux. Afin de mieux comprendre les répercussions que cela aurait sur la province, le Nouveau-Brunswick aurait besoin de recueillir plus de données et de procéder à des consultations sur les résultats possibles de toute modification.

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail s'est associé à d'autres ministères provinciaux qui pourraient être touchés par des changements à la politique sur le fardeau excessif. Selon le peu d'informations fournies aux ministères provinciaux jusqu'ici, il est difficile de déterminer quelles seraient les répercussions de l'élimination de la politique sur le fardeau excessif sur les services sociaux et les services de santé du Nouveau-Brunswick.

Encore une fois, je vous remercie de nous donner l'occasion de soumettre des observations concernant cet enjeu important. J'ai hâte de connaître les résultats de l'analyse que fera le Comité permanent concernant l'inadmissibilité médicale des immigrants au Canada.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Gilles LePage

CA/11143